

RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Cagire Garonne Salat



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

PREAMBULE

1 TERRITOIRE DESSERVI

- 1.1. Présentation générale et périmètre
- 1.2. Organisation du service déchets

2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 2.1 Population desservie
- 2.2 Organisation des collectes
- 2.3 Les résultats des collectes sélectives, résiduelles et en déchetteries
 - 2.3.1 Résultat de la collecte des ordures ménagères
 - 2.3.2 Transport de la collecte sélective, résiduelle et en déchetteries
 - 2.3.3 Résultat de la collecte sélective
 - 2.3.4 Résultat de la collecte en déchetteries

3 TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 3.1 Localisation des unités de traitement
- 3.2 Nature des traitement et valorisation
- 3.3 Capacité et tonnages traités

4 MESURES DE PREVENTION

- 4.1 Dans la collecte et le transport
- 4.2 Dans le traitement et le stockage
- 4.3 Dans le tri

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

- 5.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination

5.2 Bilan annuel 2024 du Service Déchets

PREAMBULE

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Déchets est le reflet de la situation locale. Il est adapté au contexte territorial et s'enrichit au fil du temps en fonction de l'amélioration de la qualité de l'analyse des coûts de gestion. Il rend compte, sans trahir, de la gestion du service.

Il s'adresse à un large public, globalement les usagers, mais également à l'ensemble des élus, au Conseil de Développement, aux représentants d'associations, aux employés de la collectivité, aux partenaires financiers et aux autres acteurs économiques.

Son contenu et les modalités de sa présentation sont précisés par le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, et par l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

1 TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Présentation générale et périmètre

La communauté de communes Cagire Garonne Salat regroupe 55 communes et 17 791 habitants (Population municipale INSEE 2023), sur un territoire étendu de 516 km², majoritairement rural avec quelques zones un peu plus denses et urbanisées (Saint-Martory, Salies-du-Salat, Mane et Aspet). Depuis 2019, le service déchets est exclusivement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il n'y a pas de redevance spéciale mise en place pour les professionnels ou gros producteurs.

La C.C. exerce la compétence collecte et transport pour les ordures ménagères (OM) et effectue ce service en régie pour 54 communes.

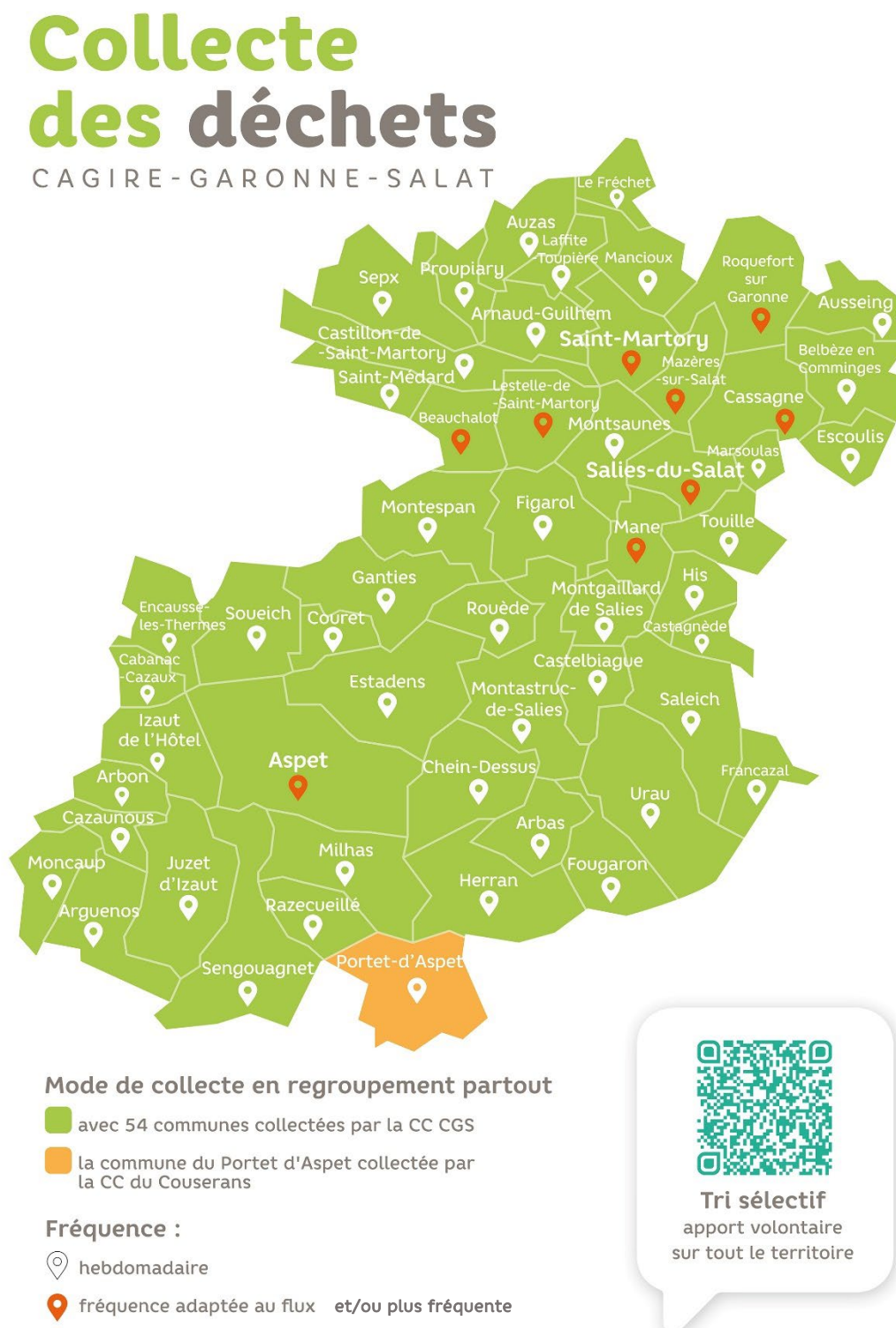
La C.C. Couserans Pyrénées collecte les OM et le tri en prestation de service sur une seule commune, Portet d'Aspet.

La compétence « traitement des déchets ménagers » a été déléguée au SYSTOM des Pyrénées, un Syndicat de traitement des ordures ménagères.



1.2 Organisation du service déchets

Carte des modes de collectes des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat



2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'organisation des collectes présentée ci-dessous concerne les collectes réalisées en régie, sur toutes les communes du territoire à l'exception de la commune du Portet d'Aspet.

2.1 Population desservie

Populations collectées par les différents services

	2024
C.C. Cagire Garonne Salat	17732
C.C. Couserans Pyrénées	59
Total population	17791

Source : INSEE – population municipale au 1^{er} janvier 2023.

La population retenue pour les calculs du rapport sera celle de 17 732 habitants, la population de la commune du Portet d'Aspet n'est pas prise en compte car elle est collectée par la C.C. Couserans Pyrénées.

2.2 Organisation des collectes

Organisation de la collecte ordures ménagères

Toutes les communes du territoire sont collectées en bacs de regroupement.

Le transport des OM du quai de transfert de Montgaillard-de-Salies, qui sert de point global de regroupement sur le territoire, se fait en régie en camion polybenne jusqu'à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Pihourc. L'ISDND se situe sur la commune de Liéoux (31800) et est gérée par le SYSTOM des Pyrénées.

La collecte OM est effectuée une fois par semaine, sauf pour 9 communes plus densément peuplées dont les points de regroupement les plus fréquentés sont collectés deux à trois fois par semaine (cf. carte de collecte du territoire en 1.2). Les équipages de collecte sont composés d'un chauffeur et de deux ripeurs. Les lundis et mercredis, 3 camions benne (BOM) assurent la collecte (dont 1 BOM collecte les cartons bruns des professionnels tous les mercredis) et 2 BOM collectent les mardis, jeudis et vendredis matin.

Moyenne des distances parcourues

	TOURNEE 1	TOURNEE 2	TOURNEE 3	Moyenne des kilomètres parcours
	kilomètres	kilomètres	kilomètres	
Lundi	79	99	137	105
Mardi	115	103		109
Mercredi	114	123	151	129
Jeudi	97	105		101
Vendredi	57	55		56

Kilomètres relevés par tournée sur une semaine via le logiciel Eazy collecte

Tournées OM 2024

	Camion BOM 1		Camion BOM 2		Camion BOM 3	
	Communes	Population	Communes	Population	Communes	Population
Lundi	Salies, Mazères, Roquefort & points fréquentés de Mane	3 169	Ganties, La Houmassère, Pujos, Couret, Aspet, Estadens & point supplémentaire à Rouède	1 970	Saint-Martory, Lestelle, Beauchalot, Montespan	2 595
Mardi	Mane, Saint Martin + les Allots, Salies centre, Touille, Marsoulas, Cassagne + Bouque de Lens + Furne, Ausseing, Belbèze, Escoulis, Côte de Sarradas	2 263	His, Castagnède, Francazal, Saleich, Urau, Castelbiague, Montastruc, Chein, Arbas, Herran, Fougaron, La Ribereville + quartier chemin de Paris	1 866		
Mercredi	Saint-Médard, Castillon, Sepx, Montsaunès, Figarol & maison de retraite Beauchalot, Netto St Martory et Inter de Mane	1 593	Milhas, Razeceville - Coué de Casse, Sengouagnet, Juzet, Arguenos, Moncaup, St-Anne – Cazaunous, Arbon, Girosp et Gouillou, Rouède, Sarrat de la Lie	1 999	Collecte cartons	69 pro sur 14 communes
Jeudi	Mancioux, Le Fréchet, Laffite, Auzas,		Soueich, Encausse, Cabanac, Izaut &			

	Proupiary, Arnaud-Guilhem et collecte des points fréquentés de St Martory	1 101	points fréquentés d'Aspet	1 639		
Vendredi	Collecte des points fréquentés de Mane, Montsaunès, St- Martory et Beauchalot		Collecte des points fréquentés de Salies, Mazères et Roquefort			

Seules les populations des communes collectées intégralement sont prises en compte pour les calculs
« Population ».

Organisation de la collecte cartons pour les professionnels

Une collecte cartons pour les professionnels du territoire est réalisée tous les mercredis matin. Cette collecte est proposée gratuitement depuis 2021 à tous les professionnels du territoire, sur inscription.

En 2024 ce sont 69 professionnels répartis sur 14 communes du territoire qui sont inscrits. La collecte est réalisée en régie par un camion benne. Une fois la collecte réalisée, le camion vide les cartons dans une benne de 30m³ qui est amenée par un camion polybenne chez SAICA Natur Sud pour revalorisation avec les cartons collectés en déchetteries.

Résultats collecte cartons des professionnels

	Estimation tonnage collecté/an
2024	58,00
2023	48,00

+ 21% par rapport à la collecte 2023

Organisation de la collecte sélective

Sur l'ensemble du territoire de la C.C. CGS, la collecte sélective se fait en points d'apports volontaires (PAV), en colonnes aériennes. Les différents produits issus de cette collecte sont transportés et traités au centre de tri de Villeneuve-de-Rivière. Les refus de tri sont ensuite transportés du centre de tri à l'ISDND du

Pihourc, à Liéoux, pour traitement par enfouissement. La collecte des colonnes et le transport sont réalisés par le SYSTOM des Pyrénées.

Les PAV sont équipés de 3 colonnes de tri :

- 1 flux emballages -> emballages métalliques (acier et aluminium), briques alimentaires, bouteilles et flacons plastiques, barquettes polystyrène et films plastique ;
- 1 flux verre -> bouteilles et bocaux ;
- 1 flux papiers/cartons -> cartons, cartonnettes, papiers, enveloppes, livres, magazines, journaux ...

Les fréquences de collecte :

- des emballages -> pour 50% des PAV une collecte bimensuelle est réalisée et pour les autres 50%, les PAV plus fréquentés, c'est une collecte hebdomadaire qui est effectuée ;
- du verre -> une collecte mensuelle à bimensuelle selon le remplissage ;
- des papiers/cartons -> une collecte mensuelle à bimensuelle selon le remplissage.

La fréquence de collecte peut être ajustée par flux selon la période, la quantité des apports et la localisation des points.

Organisation de la collecte en déchetteries

Le territoire compte 3 déchetteries sur les communes de Mane, Saint-Martory et Aspet. Elles sont gérées en régie pour les hauts et bas de quais : les gardiens de déchetteries sont agents de la C.C. ainsi que les chauffeurs des deux camions polybennes chargés de l'enlèvement des bennes. Ces derniers effectuent le transport vers les exutoires pour une partie des flux, les autres sont directement collectés par les repreneurs concernés (voir chapitre 3). Pour optimiser les trajets des camions polybennes, la C.C. a investi dans l'achat d'un système de compactage des déchets (Packmat) en 2020 et en 2023.

Depuis janvier 2021 la déchetterie de Mane possède une plateforme de stockage pour accueillir les déchets verts et le bois en mélange des déchetteries. Des campagnes de broyage sont organisées 2 à 4 fois par an selon le flux. Le broyat de déchets verts est proposé aux habitants. Le broyage du bois est quant à lui réalisé puis retraité par une entreprise spécialisée.

Les professionnels sont acceptés à titre dérogatoire en déchetterie, avec des limites de volumes, pour la dépose de déchets non dangereux et doivent se soumettre au règlement des déchetteries voté en conseil communautaire le 16 février 2023. Les services des mairies du territoire sont également acceptés.

Sur les sites, le tri est obligatoire pour les professionnels comme pour les habitants. Il est en particulier interdit de descendre dans les bennes et de circuler sur le bas de quai pour des raisons de sécurité.

Les habitants de la commune de La Bastide Du Salat (C.C. Couserans Pyrénées) ont accès à la déchetterie de Mane par convention (202 habitants).

Horaires d'ouverture au public pour nos trois déchetteries :

	ASPET Fontagnères 31160 ASPET	SALIES-MANE Chemin des Isles 31260 MANE	SAINT-MARTORY ZA Les Clottes 31360 ST-MARTORY
HORAIRES ÉTÉ Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h30-11h50 13h30-17h50 Jeudi 14h00-17h50	Du lundi au samedi 8h30-11h50 13h30-17h50	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h30-11h50 13h30-17h50 Jeudi 14h00-17h50
HORAIRES HIVER Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h00-11h50 13h30-17h20 Jeudi 13h30-17h20	Du lundi au samedi 8h00-11h50 13h30-17h20	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h00-11h50 13h30-17h20 Jeudi 13h30-17h20

En cas d'alerte canicule ces horaires sont susceptibles d'être modifiés pour des ouvertures en journées continues.

Déchets acceptés en déchetteries :



2.3 Les résultats des collectes sélectives, résiduelles et en déchetteries

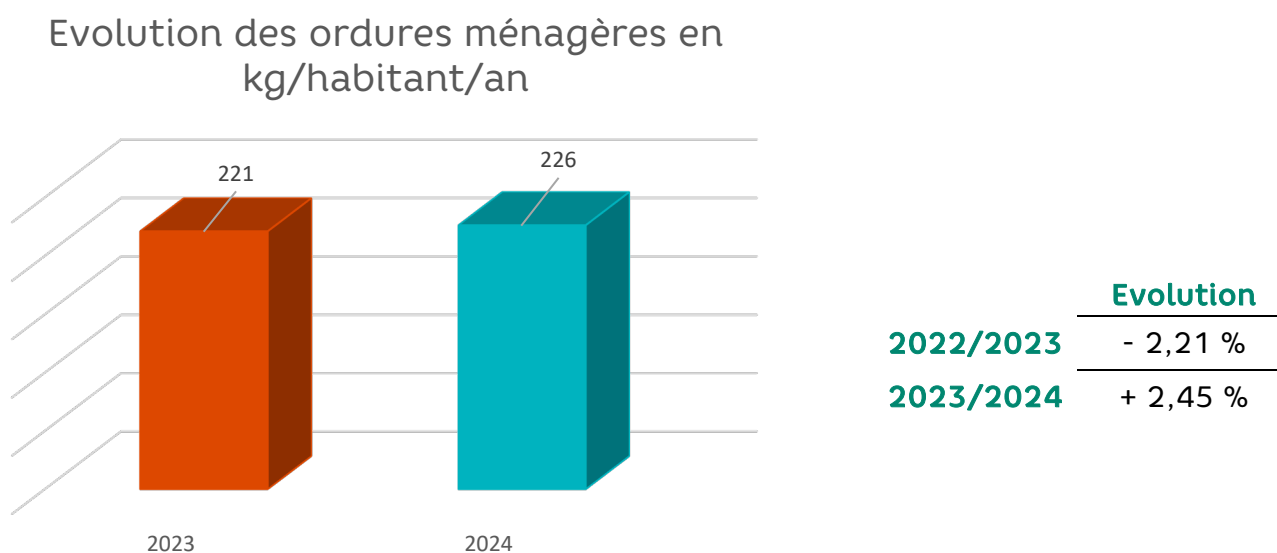
Les données présentées ci-dessous prennent en compte les services gérés par la C.C. CGS pour 54 communes du territoire pour les OM et le tri, et les 3 déchetteries.

2.3.1 Résultats de la collecte des ordures ménagères

Tonnages issus de la collecte des ordures ménagères

	<u>Ordures ménagères</u>
2023	3 916 tonnes
2024	4 011 tonnes

Ramenés en kilogramme par habitant et par an, ces tonnages et leur taux d'évolution représentent :



Le tonnage collecté est en légère hausse de 95 tonnes, dont une partie pourrait s'expliquer par les dépôts dans des points de regroupement par des habitants de territoires voisins assujettis à la taxe incitative, pour contourner les coûts.

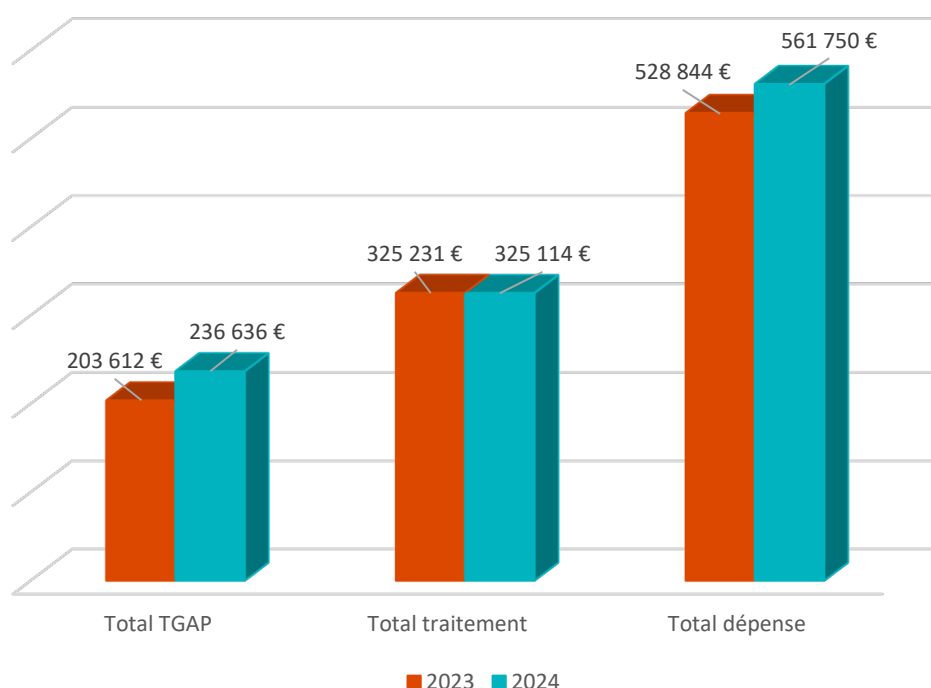
Dépenses liées à la collecte des ordures ménagères

Depuis plusieurs années, le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliqué sur les tonnages des ordures ménagères destinés à l'enfouissement, ne cesse d'augmenter pour atteindre un montant fixé à 65 €/tonne en 2025 :

- 45,00 €/tonne en 2022 ;
- 52,00 €/tonne en 2023 ;
- 59,00 €/tonne en 2024.

Le coût du traitement de l'enfouissement, appliqué par le SYSTOM des Pyrénées, quant à lui à diminuer passant de 83,06 €/tonne à 81,06 €/t.

Evolution de la facturation des ordures ménagères par le SYSTOM des Pyrénées



L'augmentation totale des dépenses est essentiellement liée à l'augmentation de la TGAP et des tonnages enfouis.

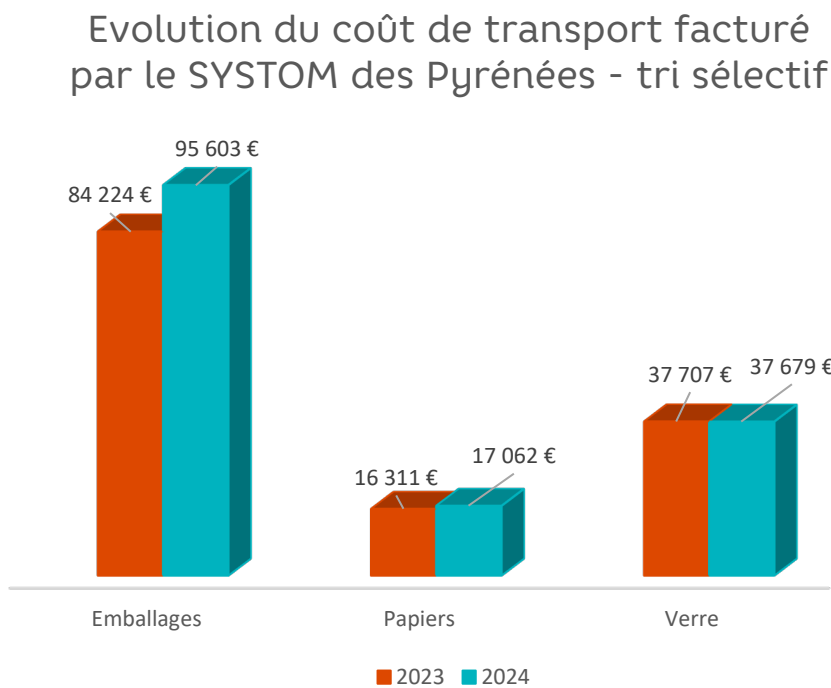
Evolution des dépenses totales liées à la facturation du traitement des ordures ménagères par le SYSTOM des Pyrénées ramenée à l'habitant

	Coût en €/habitant
2023	29,82 €
2024	31,68 €

2.3.2 Transport de la collecte sélective, résiduelle et en déchetteries

Les coûts de transports unitaires pour le tri sélectif facturés par le syndicat de traitement n'ont pas évolué entre 2023 et 2024. L'évolution des coûts de transport pour ces trois flux dépend des tonnages collectés, qui ont augmentés en 2024.

	Coût transport emballages	Coût transport papiers	Coût transport verre
2023	296,73 €/tonne	56,36 €/tonne	56,36 €/tonne
2024	296,73 €/tonne	56,36 €/tonne	56,36 €/tonne



Le coût de transport des ordures ménagères vers l'ISDND du Pihourc n'apparaît pas dans le graphique ci-dessus car il est réalisé en régie par un camion polybenne depuis 2021. Il est donc inclus aux coûts de fonctionnement (carburant, entretien et dépannage ...) et d'investissement (amortissement achat camion et bennes) du service. Il en est de même pour le coût de transport des bennes déchetteries vers les entreprises de reprise des matériaux ou le Pihourc (encombrants).

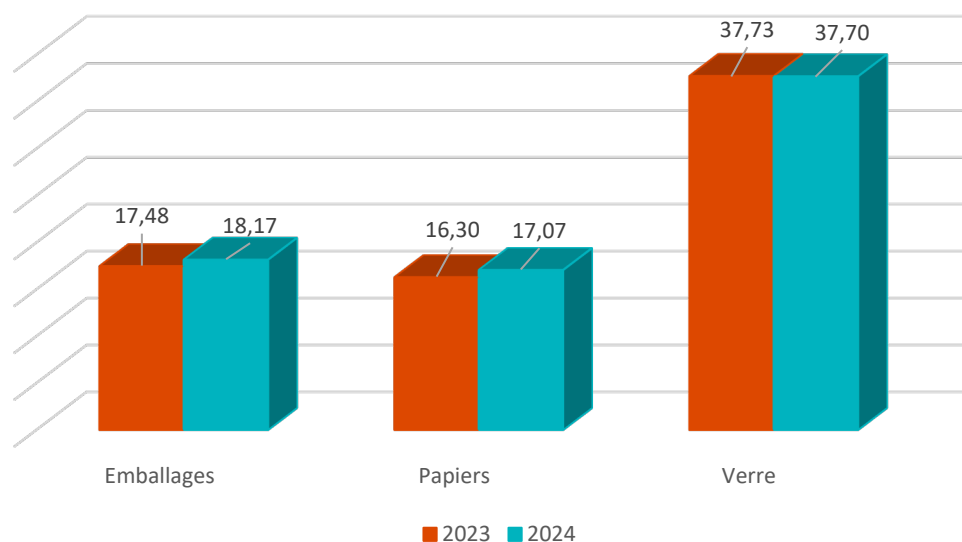
2.3.3 Résultats de la collecte sélective

Tonnages issus de la collecte sélective

	Emballages	Papiers	Verre
2023	310 tonnes	289 tonnes	669 tonnes
2024	322 tonnes	303 tonnes	669 tonnes

Ramenés en kilogramme par habitant et par an, ces tonnages et leur taux d'évolution représentent :

Evolution des tonnages de la collecte du tri sélectif en kg/habitant/an



	Emballages	Papiers	Verre
2022/2023	+ 13,21 %	+ 10,13 %	+ 8,33 %
2023/2024	+ 3,95 %	+ 4,72 %	- 0,08 %

Entre 2023 et 2024 le taux d'évolution de la collecte sélective, ramené en kilogramme par habitant, est en augmentation pour les emballages et papiers/cartonnettes. On note une très légère diminution concernant la collecte du verre.

	Emballages	Papiers	Verre
2022/2023	+2,04 kg/hab/an	+1,50 kg/hab/an	+2,90 kg/hab/an
2023/2024	+0,69 kg/hab/an	+0,77 kg/hab/an	- 0,03 kg/hab/an

Dépenses liées à la collecte sélective

Ces dépenses rassemblent les coûts de transport et de traitement. Les coûts de transport facturés par le syndicat de traitement pour la collecte sélective sont identiques entre 2023 et 2024 (voir 2.3.2).

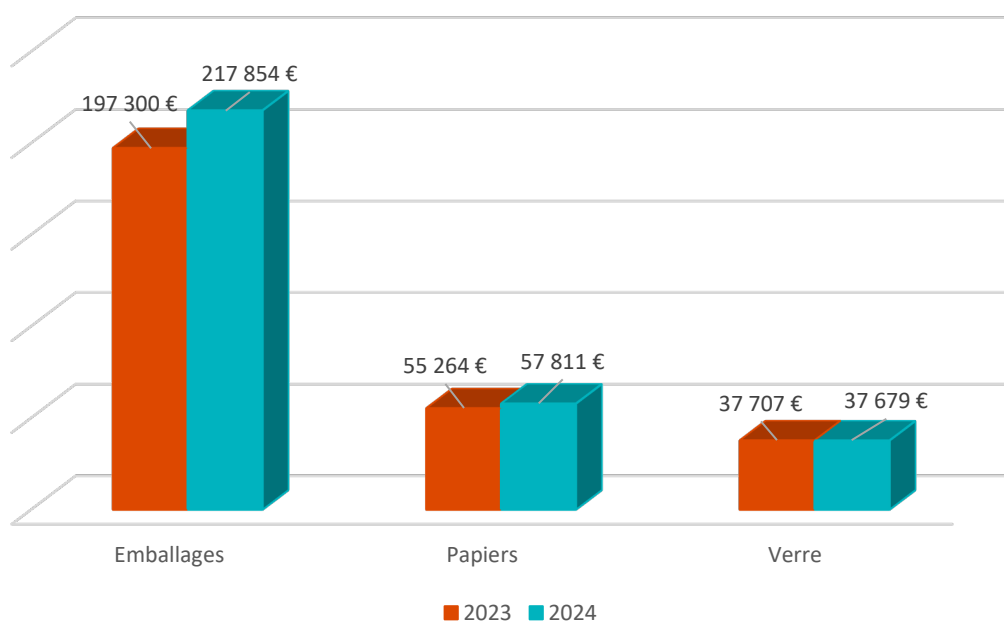
En ce qui concerne les coûts de traitement du centre de tri facturés, ils restent stables.

	Coût traitement emballages	Coût traitement papiers	Coût traitement verre
2023	325,80 €/tonne	134,60 €/tonne	0,00 €/tonne
2024	325,80 €/tonne	134,60 €/tonne	0,00 €/tonne

Le verre est stocké directement en benne au centre de tri, aucun coût de traitement ne lui est appliqué.

L'évolution des coûts dépend des tonnages collectés.

Evolution de la facturation du traitement de la collecte sélective par le SYSTOM des Pyrénées



Evolution des recettes liées aux rachats des matières issues la collecte sélective

	Emballages		Papiers		Verre	
	Tonnage	Total recettes	Tonnage	Total recettes	Tonnage	Total recettes
2023	128 t	9 940 €	376 t	29 618 €	653 t	22 163 €
2024	115 t	10 481 €	384 t	29 774 €	685 t	23 730 €

Le centre de tri passe des contrats avec différents repreneurs pour le rachat des matières issues de la collecte sélective (voir 3.2). Les repreneurs reversent les montant des rachats directement à la communauté de communes.

A noter que les tonnages des rachats ne correspondent pas nécessairement aux tonnages collectés, le centre de tri pouvant stocker certaines matières.

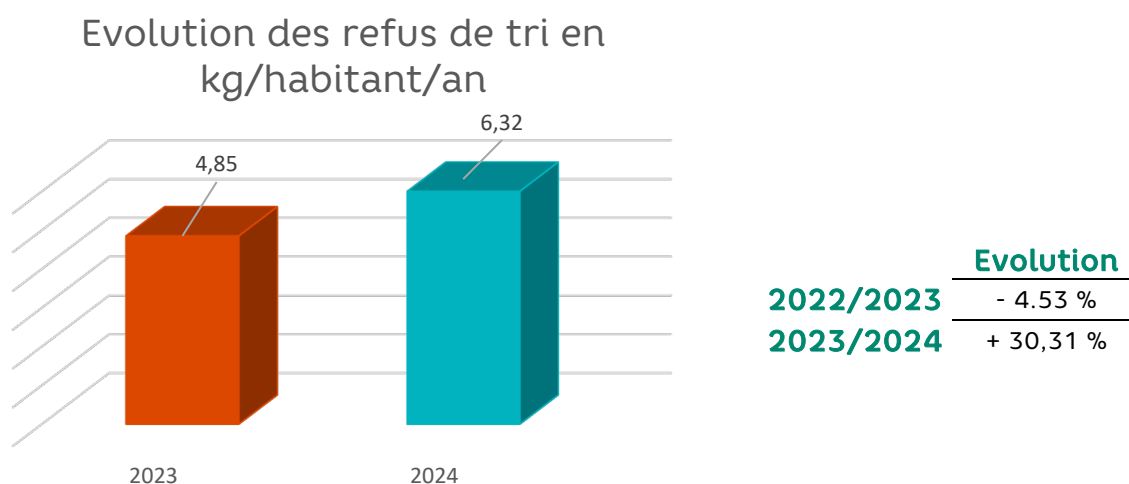
L'augmentation des prix de rachats d'une matière plastique et de l'aluminium explique l'augmentation des recettes emballages malgré la diminution des tonnages rachetés. Le prix de rachat des papiers a diminué entraînant une stagnation des recettes, il en est de même pour le verre.

Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux déchets déposés par erreur ou malveillance dans les colonnes emballages. Ils sont retirés manuellement au passage sur la chaîne de tri du centre de tri et sont transportés jusqu'à l'ISDND du Pihourc pour y être enfouis. En plus du traitement, la TGAP s'applique aussi sur ces tonnages.

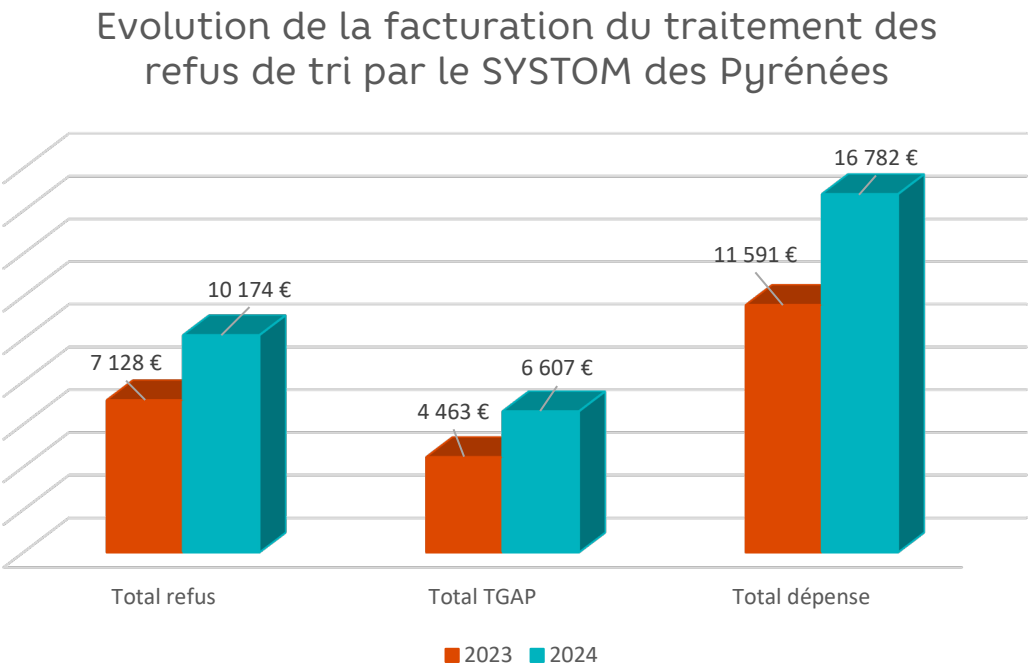
	Refus de tri
2023	86 tonnes
2024	112 tonnes

Ramenés en kilogramme par habitant et par an, ces tonnages et leurs taux d'évolution représentent :



Le coût de traitement des refus de tri s'élève à 90,85 €/tonne. Le syndicat de traitement ne facture pas le coût de transport du centre de tri au centre d'enfouissement du Pihourc. Pour rappel, en 2024 la TGAP a augmenté de 7 € par tonne enfouie.

Pour le calcul des refus de tri les performances de la collectivité sont prises en compte via les résultats des caractérisations (échantillonnages mensuels de colonnes emballages du territoire) ainsi que celles des autres adhérents du SYSTOM des Pyrénées. Les refus sont en augmentation pour l'année 2024, cela pourrait s'expliquer par une mauvaise performance de la C.C. cumulée avec celles des autres EPCI adhérentes au SYSTOM où les refus y sont également en augmentation.



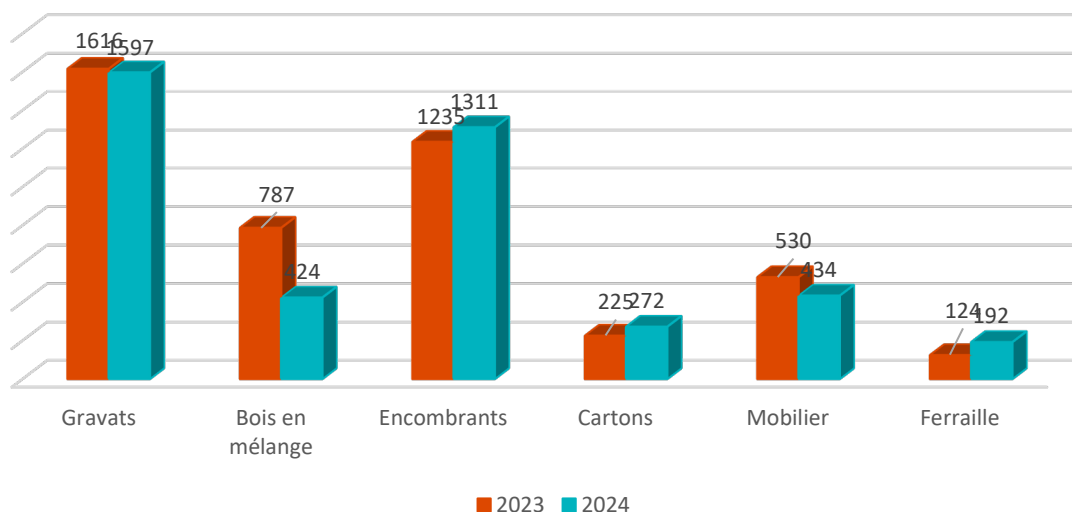
2.3.4 Résultats de la collecte en déchetteries

Les résultats présentés ci-après sont ceux des trois déchetteries confondues.

Tonnages et dépenses liées à la collecte des bennes en déchetteries

	Gravats	Bois en mélange	Encombrants	Cartons	Mobilier	Ferraille
2023	1616 tonnes	787 tonnes	1235 tonnes	225 tonnes	530 tonnes	124 tonnes
2024	1597 tonnes	424 tonnes	1311 tonnes	272 tonnes	434 tonnes	192 tonnes

Evolution des tonnages en déchetteries - déchets collectés en bennes



Pour l'année 2024 on constate que l'évolution des quantités de déchets collectées varie selon les flux :

- Sont en diminution, les tonnages gravats, mobilier et bois. Celle du bois s'explique par le fait qu'il n'y ait eu qu'un seul broyage du bois contre deux en 2023 (pesée effectuée au moment du broyage).
- Sont en augmentation, les tonnages cartons, ferraille et encombrants. Celle des cartons s'explique par l'ajout de professionnels inscrits à la collecte cartons, ces tonnages sont inclus dans ceux des déchetteries. L'augmentation des tonnages ferraille est explicable par la pose de caméras sur les sites : on limite les vols en déchetteries. Concernant les encombrants, en décembre 2024 une nouvelle Responsabilité Elargie du Producteur pour les déchets de construction et du bâtiment a été mise en place sur les trois déchetteries du territoire, afin de dévier et revaloriser une partie des déchets destinés à l'enfouissement (REP PMCB). Pour le mois de décembre 2024 ce sont 101 tonnes qui ont été déviées des encombrants.

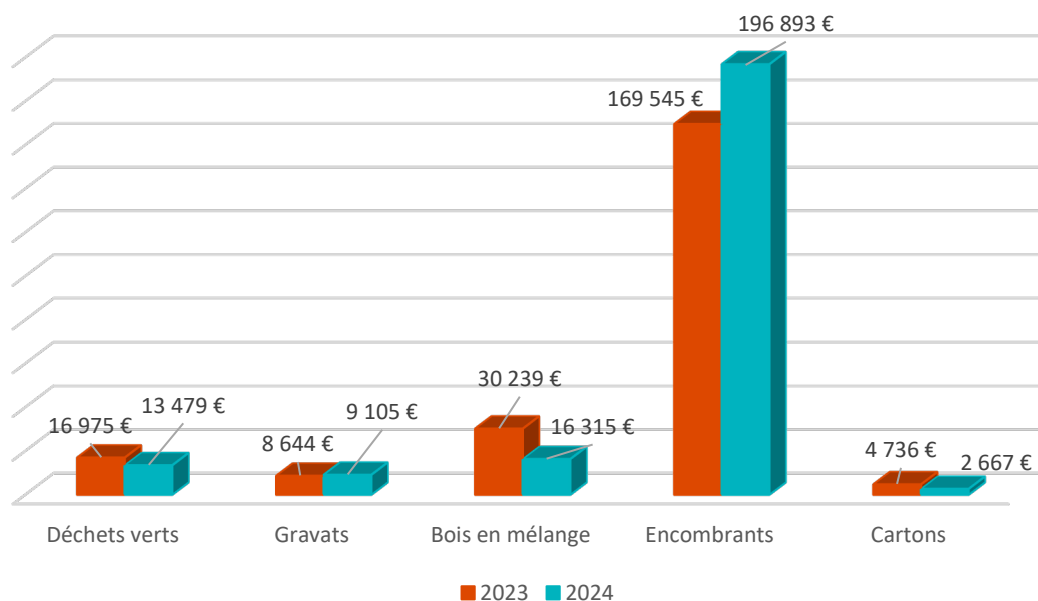
Le tonnage des déchets verts n'apparaît pas dans ce graphique car depuis la mise en place de la plateforme de stockage à la déchetterie de Mane, en 2021, ils ne sont plus quantifiés. Ils sont broyés sur place et distribués aux habitants.

En 2023, la quantité collectée estimée était de 2 284 tonnes, soit 129 kg/habitant/an. En 2024 elle est évaluée à 2 330 tonnes pour 131 kg/habitant/an.

Parmi ces différents flux seuls les encombrants ne sont pas revalorisés, ils partent à l'enfouissement à l'ISDND du Pihourc.

	Tonnage encombrants			Evolution	
2023	1 235 tonnes	69,65 kg/hab/an	2022/2023	+ 8,50 %	
2024	1 311 tonnes	73,93 kg/hab/an	2023/2024	+ 6,14 %	

Evolution des dépenses de facturation en déchetteries



Ces dépenses regroupent le coût de traitement qui évolue selon le repreneur, la conjoncture et les coûts des locations de matériels pour le broyage des déchets verts.

Pour 2024 elles représentent :

- Déchets verts -> le coût de prestation du broyage et d'un manuscopique pour la plateforme de stockage, 2 broyages ont été réalisés ;
- Gravats -> 5,70 €/t traitée ;
- Bois -> 35 €/t regroupant le coût de prestation du broyage et du transport pour la plateforme de stockage, 2 broyages réalisés.
- Encombrants -> 149.85 €/t incluant 59 €/t de TGAP et 90.85 €/t de traitement.
- Cartons -> 21 €/t de coût de traitement et de mise en balle avec une facturation de janvier à juin puis une retenue directe de ces coûts sur les prix de rachat pour le second semestre.

Il n'y a pas de dépenses transport et traitement pour les bennes des flux ferraille et mobilier.

Tonnages et recettes des déchets de déchetteries soutenus par des Eco-organismes

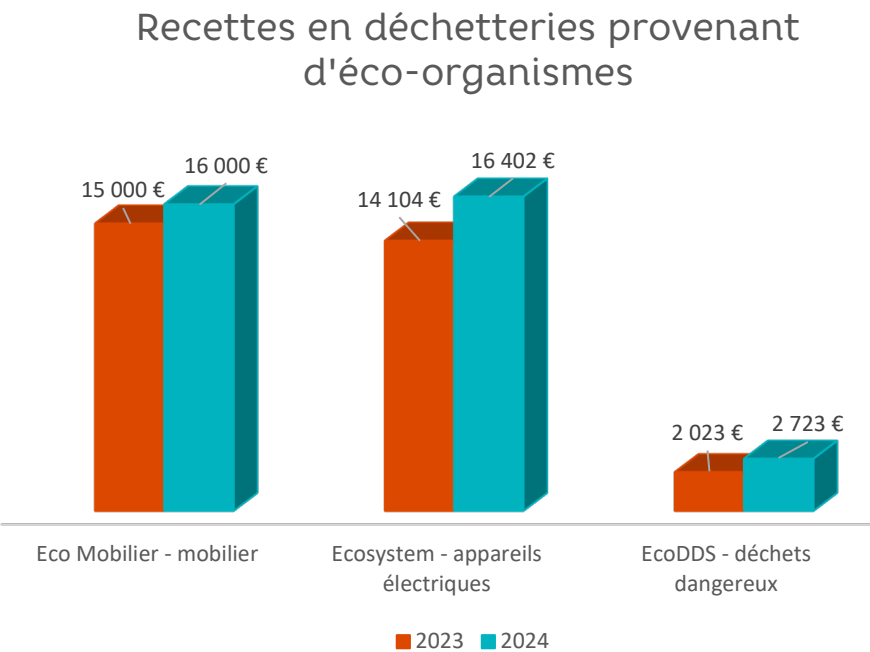
Les éco-organismes sont des structures à but non-lucratif qui récupèrent des éco-contributions auprès des industriels et producteurs de déchets dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les redistribuer, sous forme de soutiens financiers, aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale et autres opérateurs assurant la collecte et le tri des déchets.

Tous les déchets collectés en déchetteries ne bénéficient pas encore de suivi par un éco-organisme. La communauté de communes reçoit des soutiens financiers de la part d'éco-organismes pour certains types de déchets tandis que pour d'autres il n'y a pas de versement mais leur collecte et le suivi des tonnages sont assurés gratuitement.

Tonnages collectés du mobilier, des appareils électriques, des déchets dangereux, des textiles et des cartouches d'encre.

Pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA = le mobilier), les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) et certains déchets dangereux, la C.C. bénéficie de soutiens. Ils sont fonction des tonnages collectés et/ou des actions de communication réalisées et du nombre d'habitants sur le territoire.

	Eco Mobilier mobilier		Ecosystem appareils électriques		EcoDDS déchets dangereux	
2023	530 tonnes	30 kg/hab/an	190 tonnes	11 kg/hab/an	24 tonnes	01,35 kg/hab/an
2024	434 tonnes	24 kg/hab/an	205 tonnes	12 kg/hab/an	25 tonnes	01,41 kg/hab/an



	Textiles Tonnage		Recette	Cartouches d'encre Tonnage		Recette
2023	54 tonnes	3,04 kg/hab/an	750 €	0,341 tonne	0,019 kg/hab/an	78 €
2024	112 tonnes	6,32 kg/hab/an	1000 €	0,381 tonne	0,021 kg/hab/an	59 €

Tonnages et recettes des déchets de déchetteries non soutenus par des Eco Organismes

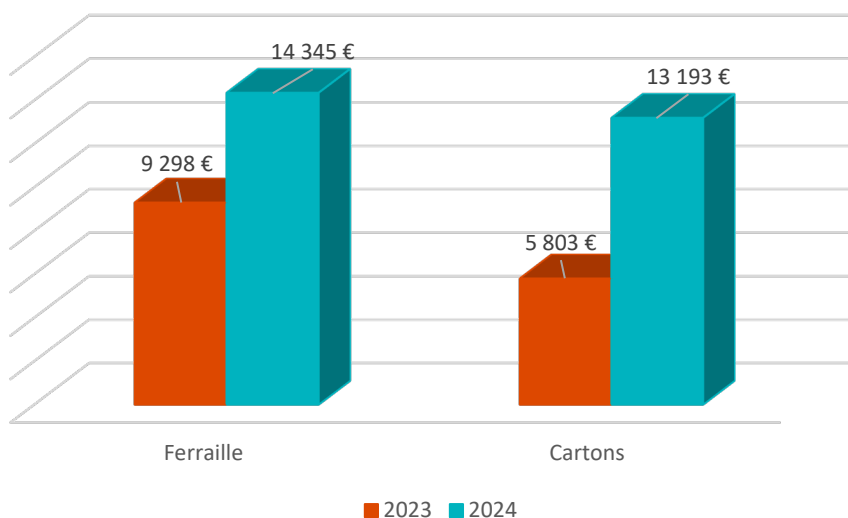
Pour les déchets de ferraille et les cartons ondulés (type cartons de livraison), un rachat est effectué directement par le repreneur.

Les prix de rachat évoluent tous les mois selon les cours des matières premières.

Tonnages des cartons des déchetteries et de la ferraille

	Cartons		Ferraille	
2023	223 tonnes	13 kg/hab/an	124 tonnes	07 kg/hab/an
2024	272 tonnes	15 kg/hab/an	192 tonnes	11 kg/hab/an

Recettes en déchetteries hors éco-organismes



Il y a eu une progression dans la collecte de la benne ferraille, son prix de rachat est resté bas tout au long de l'année comme en 2023 (75€/t).

Malgré la chute des prix de rachat cartons tout au long de l'année, fluctuation entre 17,10 € et 94,50 €/t, les recettes augmentent.

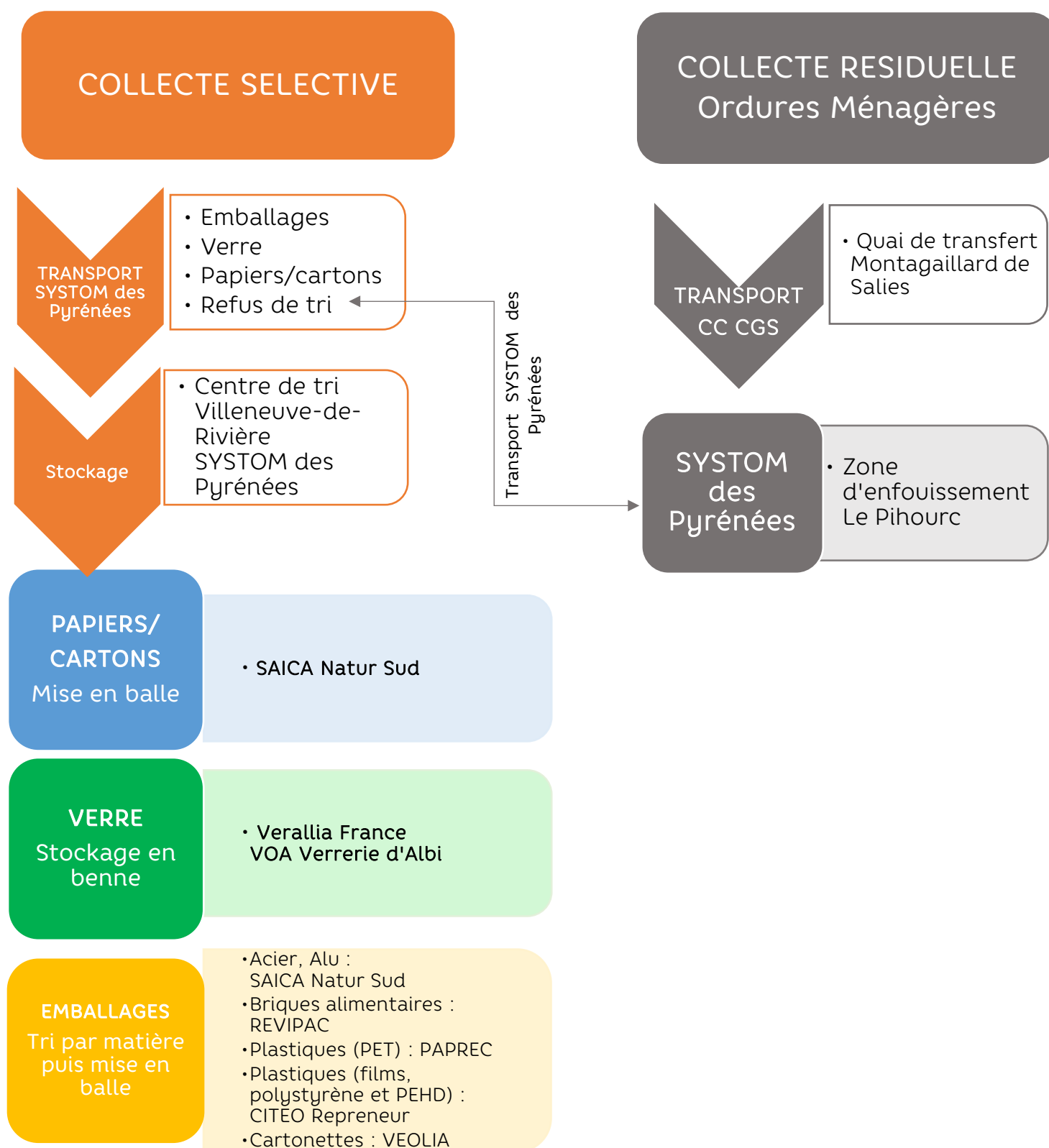
3 TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1 Localisation des unités de traitement

Les unités de traitement des déchets du territoire de la C.C. Cagire Garonne Salat



3.2 Nature des traitement et valorisation



DECHETTERIES

MANE – SAINT-MARTORY – ASPET

ENCOMBRANTS

- Transport 3CGS
- Centre d'enfouissement

FERRAILLE

- CMS
- Transport et revalorisation

MOBILIER

- Ecomobilier
- CORUDO
- Transport et revalorisation

GRAVATS

- Transport 3CGS
- GARCIA GRANULATS
- Centre de stockage inertes

BOIS

- Plateforme de stockage
- Eco-Transformation
- Broyage, transport et revalorisation

ELECTROMENAGER

- Ecosystem
- SAICA Natur Sud
- Transport et revalorisation

CARTONS

- Transport 3CGS
- SAICA Natur Sud
- Revalorisation

DECHETS VERTS

- Plateforme de stockage Mane
- Broyage par le SYSTOM des Pyrénées puis mise à disposition sur site

3.3 Capacité et tonnages traités

La capacité totale de stockage de l'ISDND du Pihourc est de 85 000 tonnes par an pour tous les flux confondus : OM, encombrants, refus de tri, déchets industriels banals, refus de broyat automobile, déchets verts refus de la plateforme de compostage du site, boues de stations d'eau potable, déchets de dégrillage, sabline et terres non valorisables.

La capacité d'accueil du centre de tri de Villeneuve est de 10 000 tonnes par an pour les flux emballages et papiers/cartons. Le verre ne passe pas sur la chaîne du tri, il est directement stocké en bennes.

Tonnages totaux réceptionnés dans les unités de traitement

	2023 Tonnage Total	2024 Tonnage Total
ISDND Pihourc	78 187	82 549
Centre de tri de Villeneuve	7 847	8 279

Tonnages totaux réceptionnés dans les unités de traitement

		2023		2024	
		Tonnage SYSTOM	Dont tonnage 3CGS	Tonnage SYSTOM	Dont tonnage 3CGS
ISDND Pihourc	Ordures ménagères	62 489	3 916	63 356	4 011
	Encombrants	12 431	1 235	11 472	1 311
	Refus de tri	1 818	86	6 425	112
Centre de Tri de Villeneuve	Papiers	1 295*	286	1 260*	303
	Emballages	4 873*	314	5 344*	322

*une partie des tonnages papiers et cartonnettes (rajoutées en 2023 dans le flux papiers) collectés en mélange dans certains territoires du SYSTOM sont comptabilisés avec les emballages.

4 MESURES DE PREVENTION

4.1 Dans la collecte et le transport

Depuis le 06 février 2023 tout le territoire est passé en bacs de regroupement pour la collecte des ordures ménagères. Ce changement a permis une limitation des coûts financiers et de l'impact environnemental en permettant la réduction du nombre de collectes hebdomadaires et ce malgré la récupération en régie de la gestion des déchets du territoire d'Aspet (10 communes récupérées au 01^{er} janvier 2023). Le service a continué de travailler sur l'optimisation des tournées de collectes des déchetteries et des ordures ménagères. Ainsi en 2025 il sera proposé une collecte emballages en mélange aux professionnels du territoire en remplacement d'une tournée OM.

Les efforts réalisés ont permis de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11 % en 2024 et de le réduire à 10,80% en 2025.

4.2 Dans le traitement et le stockage

La régie des transports des bas de quais des déchetteries et des ordures ménagères permet de moduler et d'optimiser les trajets à l'échelle hebdomadaire, en plus de permettre aussi de modifier si besoin les entreprises de reprise et traitement de certains déchets des déchetteries.

Afin d'optimiser les stockages et le geste de tri, et pour accueillir la nouvelle REP pour les matériaux de construction et du bâtiment, des travaux d'agrandissement des hauts de quais des déchetteries ont été réalisés en 2024. Ils ont permis d'accueillir deux à trois nouvelles bennes dans les différents sites, pour optimiser la gestion des encombrants et des déchets de chantiers liés à la nouvelle Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB).

4.3 Dans le tri

Depuis 2022 la C.C. propose à la vente des composteurs individuels et organise des campagnes de distribution une fois par an. 600 composteurs 300 L ont été distribués. Des composteurs collectifs seront proposés aux communes et associations en 2025.

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination

La Communauté de communes a délégué le traitement des déchets issus de la collecte sélective et résiduelle au SYSTOM des Pyrénées. Les compétences collecte et transport sont partagées entre les deux structures.

		Régie	Délégation
	Résiduelle (OM)	3CGS	
COLLECTE	Verre		SYSTOM des Pyrénées
	Emballages		SYSTOM des Pyrénées
	Papiers/Cartons		SYSTOM des Pyrénées
	Cartons professionnels	3CGS	
TRAITEMENT	Tri		SYSTOM des Pyrénées
	Enfouissement		SYSTOM des Pyrénées

5.2 Bilan annuel 2024 du Service Déchets

	Section	Articles	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	Charges à caractère général	1 631 149,71 €
		012	Charges de personnels, frais assimilés	1 138 854,71 €
		65	Autres charges de gestion courante	2 188,80 €
			Charges spécifiques	175,00 €
			TOTAL des dépenses réelles	2 772 368,22 €
		042	Opération ordre de transfert entre sections	187 817,29 €
			Total des dépenses d'ordre	187 817,29 €
			TOTAL GENERAL	2 960 185,51 €
	RECETTES	7331	Recettes issues de la TEOM	2 422 906,00 €
		7478	Dotations et participations reçues	229 537,17 €
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles	170 189,20 €
		70	Produits services, domaine et ventes diverses	118 849,81 €
		75	Autres produits de gestion courante	15 959,83 €
		77	Produits spécifiques	0,00 €
		013	Atténuation de charges	35 379,56 €
			TOTAL des recettes réelles	2 822 632,37 €
			Total des recettes d'ordre	374 923,58 €
			TOTAL GENERAL	3 197 555,95 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00 €
		Acquisitions et immobilisations		389 412,45 €
		21351	Install. générales ... constructions - Bât. publics	56 869,19 €
		215731	Matériel roulant	74 585,91 €
		21578	Autre matériel technique	83 760,00 €
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	168 323,95 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	5 873,40 €
		TOTAL des dépenses réelles		389 412,45 €
		Total des dépenses d'ordre		374 923,58 €
		TOTAL GENERAL		764 336,03 €
	RECETTES	Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00 €
		Dotations et subventions reçues		0,00 €
		Autres recettes éventuelles		0,00 €
		TOTAL des recettes réelles		0,00 €
		040	Opération ordre de transfert entre sections	187 817,29 €
		Total des recettes d'ordre		187 817,29 €
		TOTAL GENERAL		187 817,29 €

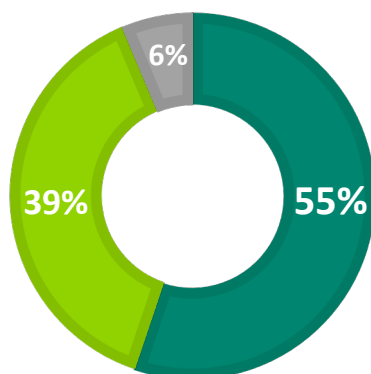
Dépenses et recettes liées au fonctionnement du service

Les charges de fonctionnement correspondent aux dépenses générales liées à l'activité du service : fournitures, entretien et réparation du matériel, carburant, assurances, taxes, salaires des agents, coûts de formations, les charges d'eau et d'électricité ...

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 s'élève à 2 960 186 €.

RÉPARTITION DES CHARGES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général
- Charges de personnels, frais assimilés
- Opération ordre de transfert entre sections



Les coûts de fonctionnement du service sont répartis à 55% de charges à caractère général et à 39% en charge de personnels. En comparaison avec 2023, on constate :

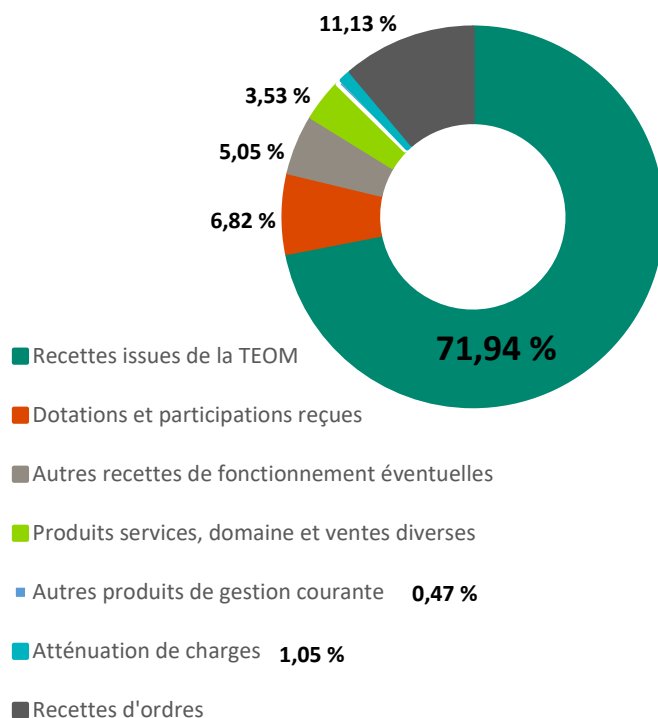
- une légère augmentation des dépenses générales (+83 565 €) liée à l'augmentation des prix du carburant, du matériel, de l'énergie etc. Le coût de la fabrication et de la pose des caches conteneurs est en partie transféré en investissement.
- une légère diminution des charges de personnels (-18 104 €). La fin des campagnes de fabrication et pose en régie des caches conteneurs et de la mise en place des nouveaux points tri, devrait faire continuer cette tendance en 2025.

Le bilan est plutôt positif : les coûts de la section fonctionnement ont été maîtrisés malgré la conjoncture, les charges de personnels devraient continuer de diminuer en 2025.

Les recettes de fonctionnement englobent les versements liés aux subventions et aux soutiens des éco-organismes, à la vente de certains matériels et au produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont le taux est de 11%.

Le total des recettes de fonctionnement est de 3 197 556 € en 2024.

Répartition des recettes de la section fonctionnement

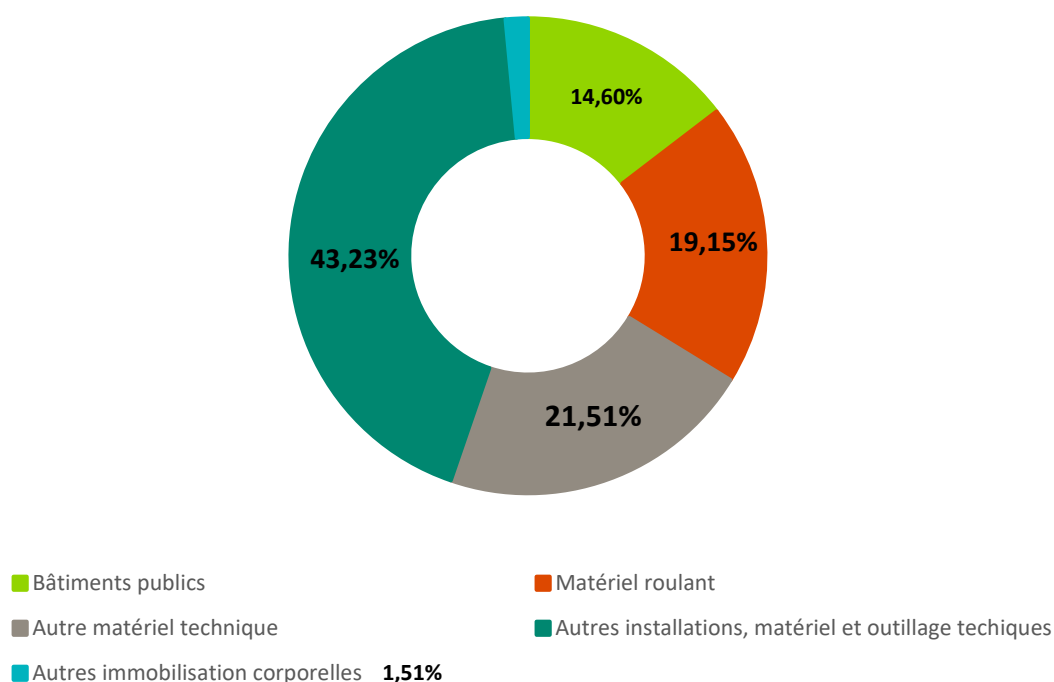


Dépenses et recettes liées aux investissements réalisés par le service

Dans les dépenses d'investissement rentrent les achats de gros matériel, de l'outillage technique (camion benne à ordures ménagères, colonnes de tri...) et une partie des dépenses liées à la fabrication des caches conteneurs et à la création de nouveaux points tri.

Pour l'année 2024, les dépenses de la section investissement représentent 764 336 €.

Répartition des dépenses de la section investissement



Dès 2023, une partie des achats pour la fabrication et la pose en régie des caches conteneurs, les dépenses liées à la création des plateformes des nouveaux points tri et à l'achat des colonnes de tri ont été basculés en dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement regroupent les versements des emprunts, les amortissements des subventions (frais d'étude, achat de matériel et d'outillage technique, matériel roulant) et les opérations d'ordre de transfert entre section.

Répartition des sections de fonctionnement et d'investissement dans le budget total du service

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	79 %	21 %
Recettes	94 %	6 %

Les charges de fonctionnement représentent 79 % des dépenses totales du service et les recettes de fonctionnement, quant à elles, 94 % des produits du service.

	Résultat
Excédent fonctionnement	237 370 €
Déficit investissement	-576 519 €
TOTAL BILAN	-339 148 €

Le service a un bilan général légèrement déficitaire.

La politique de maîtrise des coûts et d'optimisation du service permet de limiter l'augmentation des charges à caractère général et du personnel malgré la conjoncture. Les charges devraient continuer à diminuer en 2025.